



But du stage Agriviva

En apportant votre aide pour les travaux quotidiens de la ferme durant votre stage, vous vous familiarisez avec l'agriculture. L'approche d'un nouvel environnement et l'intégration dans une famille étrangère favorisent la compréhension d'autres cultures et développent vos compétences sociales et votre personnalité.

Un stage Agriviva est une expérience passionnante, mélange de collaboration, de formation, d'expériences et de découverte d'autres modes de vie, dont vous pouvez largement tirer profit.

Attentes envers les élèves

Aucune connaissance ou expérience préalable en agriculture ne sont requises avant le stage. La famille paysanne vous offre la possibilité de découvrir l'agriculture suisse et ses modes de production. Cela dit, un stage Agriviva n'est pas un séjour de vacances. Vous vous intégrez dans l'activité quotidienne de l'exploitation, vous aidez la famille dans ses tâches et vous vous familiarisez avec les nombreux aspects du travail à la ferme.

Nous attendons de vous que vous

- montriez de la curiosité pour un environnement différent
- soyez sociable et ouvert à la nouveauté
- ayez du plaisir à travailler dans la nature et à mettre la main à la pâte
- soyez capable de vous adapter à de nouvelles circonstances
- fassiez preuve de persévérance.

Vous êtes l'hôte d'une famille paysanne. Vous ne pouvez pas vous attendre à ce que ses habitudes et ses coutumes soient les mêmes que celles que vous connaissez chez vous. Nous vous prions d'accepter les règles et les consignes de la famille paysanne et de respecter ses habitudes.

Familles d'accueil Agriviva

L'agriculture suisse est très variée. Les familles paysannes Agriviva reflètent cette diversité. Il y a des exploitations qui se sont spécialisées dans une branche de production et d'autres qui se sont diversifiées dans plusieurs domaines. Les fermes vont de l'exploitation moderne bien équipée jusqu'à la petite exploitation peu mécanisée, ou à l'alpage avec un travail essentiellement manuel. Les exploitations sont aussi différentes que leurs situations sont variées. On en trouve au sein d'agglomérations alors que d'autres sont loin de tout voisinage.

Les familles exploitent souvent de petits domaines; il est donc possible qu'un de ses membres ait une activité (accessoire) en dehors de la ferme.

Grâce à la structure décentralisée de notre organisation, les antennes de placement sont régulièrement en contact avec les familles d'accueil. De plus, les participants nous font part de leur degré de satisfaction au moyen d'un questionnaire qu'ils nous retournent.



Lieu du stage

Il y a des familles paysannes accueillant des jeunes dans toutes les régions de Suisse. En général, chaque famille accueille un ou une élève à la fois. Les familles paysannes ont généralement de petites exploitations et ne peuvent pas recevoir deux stagiaires en même temps. De plus, vous profitez davantage de votre stage et avez de meilleurs contacts avec votre famille d'accueil si vous êtes seul.

Stages dans d'autres régions linguistiques

Pour effectuer un stage dans une autre région linguistique, vous devez avoir 16 ans. Un stage Agriviva n'est pas un stage linguistique. Même lors d'un stage en Suisse romande, l'objectif principal reste de connaître la vie à la campagne en aidant, de découvrir un nouvel environnement et de s'intégrer dans une famille. Vous devez être bien conscient qu'il n'est pas vraiment possible d'apprendre une langue en deux semaines. Il est donc important d'arriver avec de bonnes connaissances orales de la langue de la famille. Songez aussi au fait qu'il n'y a pas que la langue qui est différente, mais également les mentalités et les habitudes auxquelles vous devrez vous adapter.

Etant donné le nombre limité de places disponibles en Suisse romande, les stages y sont uniquement possibles avec l'accord préalable de l'antenne de placement Agriviva.

Propre adresse de stage

Nous pouvons prendre vos propres adresses de stage en considération sous réserve que la famille paysanne indiquée accepte les conditions Agriviva. Veuillez attirer l'attention de la famille paysanne concernée et communiquez-nous son adresse, afin que nous puissions lui faire parvenir les conditions. Agriviva n'assume aucune responsabilité concernant une famille d'accueil et un séjour que vous avez choisis vous-même.

Attribution d'une famille paysanne

Agriviva recherche des familles paysannes sur la base des inscriptions, en essayant de tenir compte des souhaits des élèves. Durant cette période, l'antenne de placement compétente reste en étroite contact avec l'école et les familles paysannes, d'autant plus lorsque des points doivent encore être clarifiés. Comme un grand nombre d'élèves effectuent un stage en même temps, avant ou après les vacances d'été, il ne nous est pas toujours possible de satisfaire tous les souhaits.

Avant le stage, vous recevrez les documents indiquant dans quelle famille paysanne vous effectuerez votre stage Agriviva. Lorsqu'une famille d'accueil vous a été attribuée, vous ne pouvez pas en changer, sauf exception dûment motivée. En vous inscrivant, vous acceptez qu'Agriviva transmette des données vous concernant à la famille paysanne, en particulier celles relatives à votre santé.



Contact avec la famille paysanne

Veillez prendre contact avec la famille paysanne, en coordination avec l'école. L'idéal est d'écrire d'abord une lettre personnelle afin de vous présenter brièvement et de joindre une photo. Prenez ensuite contact par téléphone avec la famille paysanne. Convenez de l'heure exacte de votre arrivée. Vous pouvez également rendre visite à la famille paysanne avant le stage.

Une visite des familles paysannes par les enseignantes et les enseignants est la bienvenue. Veuillez appeler les familles au préalable.

Travail

Le temps de travail hebdomadaire maximal est le suivant:

40 heures pour les jeunes de 14 à 15 ans

44 heures pour les jeunes de 16 à 17 ans

48 heures pour les jeunes de 18 ans et plus

En général, on ne travaille pas les dimanches et jours fériés. Toutefois, un travail peut être exigé ces jours-là par l'urgence de tâches saisonnières. Quoi qu'il en soit, vous avez droit à au moins un jour de libre par semaine. Considérez aussi le fait que le travail du paysan ne se termine pas toujours à heures fixes. Les heures de travail quotidiennes peuvent donc varier.

Un stage Agriviva sert à vous faire découvrir les différents aspects de l'agriculture suisse. Mais suivant la saison, votre activité principale pourra très bien consister à cueillir des petits fruits, par exemple.

Autorisation de travail

Les jeunes résident en Suisse et qui ne sont pas citoyen d'un Etat de l'UE/AELE doivent présenter l'autorisation de séjour pour activité lucrative en Suisse.

Temps libre

Durant votre stage, vous faites partie de la famille et passez votre temps libre et le week-end avec elle. Des absences durant le stage (fête de famille, manifestation sportive, etc.) doivent être indiquées lors de l'inscription, de manière à pouvoir en informer la famille paysanne.

Argent de poche

En plus du fait que vous êtes nourri et logé pour une valeur de 230 francs par semaine, votre famille d'accueil vous verse de l'argent de poche:

12 francs par jour de travail pour les jeunes de 14 à 15 ans

16 francs par jour de travail pour les jeunes de 16 à 17 ans

20 francs par jour de travail pour les jeunes de 18 ans et plus

Si votre rendement est manifestement insuffisant, la famille paysanne a le droit de diminuer votre argent de poche après en avoir discuté avec vous et avec l'antenne de placement.

L'utilisation de l'argent de poche reçu se fait en accord avec l'école.



Assurances

Durant votre stage à la ferme, vous êtes assuré selon la loi sur l'assurance accidents (LAA) contre les accidents professionnels et non professionnels. En cas de maladie, vous restez assuré auprès de votre caisse maladie. Pour les dégâts causés à des tiers en tant que personne privée par les participants durant leur stage, Agriviva possède une assurance responsabilité civile (RC), qui intervient de façon subsidiaire si ni la RC de l'exploitation, ni la RC privée du jeune n'entrent en matière pour le dommage causé. Toutefois, cette assurance RC ne couvre pas les dommages provoqués par la conduite d'un véhicule.

Billet spécial CFF

Agriviva contribue à vos frais de voyage en transports publics. Vous recevrez avec la confirmation du stage un billet spécial émis par les CFF. Ce billet est valable pour l'aller et le retour, en 2ème classe, de votre domicile au lieu de stage, pour le trajet usuel dans le rayon de validité de l'abonnement général (y compris transports urbains, tram, bus, etc.) en relation avec la confirmation de stage et sur présentation d'une pièce d'identité. L'abonnement demi-tarif n'est pas nécessaire. Le billet doit être oblitéré avant le départ, respectivement le retour, à l'automate prévu à cet effet. Les billets non utilisés ou perdus ne peuvent pas être remboursés.

Vêtements

Les travaux agricoles se déroulent à l'extérieur : On peut se salir et se mouiller. Nous recommandons donc de prendre de vieux habits ainsi que des vêtements suffisamment chauds pour les jours plus frais. Emportez aussi de bonnes chaussures, des bottes en caoutchouc, ainsi que des protections contre la pluie et le soleil.

Utilisation du téléphone, de la télévision et d'Internet

Le téléphone de la famille d'accueil ne peut être utilisé qu'après accord et moyennant paiement des conversations téléphoniques. L'utilisation d'Internet, si la famille possède un accès, et de la télévision doit également être préalablement discutée avec la famille.

Utilisation du téléphone portable

Il n'est pas permis d'utiliser son natel pendant le travail pour téléphoner ou envoyer des SMS. Non seulement cela dérange, mais cela peut aussi être dangereux. Il va de soi que vous pouvez utiliser votre natel pendant votre temps libre.

Fumer

Dans une ferme, les risques d'incendie sont très élevés, surtout dans la grange ou dans l'étable. Demandez à votre famille d'accueil où il est permis de fumer et veillez à bien respecter ce qui a été convenu.

Conduite du tracteur

Vous n'avez pas le droit de conduire des véhicules agricoles à moteur si vous ne possédez pas le permis ad hoc. Et si vous avez ce permis, vous devez encore avoir l'autorisation de vos parents ainsi que celle de la famille d'accueil et vous ne pouvez conduire qu'en étant accompagné du paysan ou de la paysanne.



Photographier

Pensez au fait que prendre des photos montrant la sphère privée de la famille d'accueil (secteurs non accessibles au public, comme l'appartement, l'intérieur de l'étable, etc.) sans son autorisation est contraire au droit. Il en va de même pour la publication sur Internet. En fin de compte, il appartient à chacun/chacune de déterminer quelles informations et quelles photos le/la concernant peuvent être publiées et comment.

Sécurité à la ferme

La vie à la ferme promet d'être une expérience passionnante, avec de nombreux défis. Mais sur une exploitation agricole, il y a également des dangers, avec des mesures de sécurité correspondantes ; celles-ci doivent absolument être respectées. Nous vous prions de lire attentivement la brochure ci-jointe

Allergies, médicaments, troubles de la santé

Avant le début du stage, veuillez informer la famille d'accueil si vous devez prendre des médicaments en raison d'allergies, de problèmes de santé, etc. La famille d'accueil peut ainsi en tenir compte dans l'organisation du stage.

Problèmes durant le stage

Si vous rencontrez des difficultés durant votre stage et que le problème ne peut être résolu entre vous et la famille d'accueil, adressez-vous à l'enseignant/e responsable du stage. Si le problème persiste, l'enseignant/e doit se tourner sans attendre vers l'antenne régionale dont dépend l'école.

Nous vous prions de vous adresser sans trop attendre à la famille paysanne et de discuter avec elle en toute franchise, si à votre avis quelque chose ne va pas dans le stage.

La famille paysanne est en droit d'interrompre un stage si le séjour ne se déroule pas de façon optimale et si la situation devient intolérable pour elle. Agriviva a également le droit d'interrompre un stage lorsque des indications importantes n'ont pas été communiquées au moment de l'inscription (p.ex. fortes allergies, problèmes de santé ou prise de médicaments) et que la famille d'accueil ne peut accepter le séjour. Si vous tombez malade pendant plus d'un ou deux jours, le stage Agriviva prend fin et vous rentrez à la maison.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir!